

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE MASCULINE U18 ELITE (NM U18 ELITE)

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE (Février 2020)

PHASE 1

Les 60 équipes sont réparties en 10 poules de 6.
Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

QUALIFICATION POUR LA PHASE 2

Les équipes classées 1^e et 2^e de chaque poule ainsi que les 4 meilleures équipes au ranking fédéral classées 3^e de la phase 1 accèdent au GROUPE A pour la 2^{ème} phase.

Les équipes classées 4^e à 6^e de chaque poule ainsi que les 6 moins bonnes équipes au ranking fédéral classées 3^e de la phase 1 accèdent au GROUPE B pour la 2^{ème} phase.

PHASE 2 GROUPE A ET B

Les 24 équipes du groupe A sont réparties en 3 poules de 8 (14 journées).
Les 36 équipes du groupe B sont réparties en 6 poules de 6 (10 journées).

Les équipes disputent un championnat (phase 2) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

PHASE 3 : GROUPE A

Les équipes classées 1^e et 2^e de chaque poule ainsi que les 2 meilleures équipes 3^e du groupe A disputent la phase 3.

Ces équipes se rencontrent en matches aller-retour ; soit au total quatre rencontres aller-retour.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort.

Les quatre équipes vainqueurs sont qualifiées pour la Finale à Quatre.

FINALE A QUATRE : GROUPE A

Les équipes vainqueurs de la phase 3 disputent la Finale à Quatre.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort.

Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5 :

- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale 5x5 selon les horaires suivants :
 - ½ finale n°1 : Le samedi à 17 h 15
 - ½ finale n°2 : Le samedi à 20 h 00
- Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.
 - Rencontre pour la 3^e place : Le dimanche à 13 h 15
 - Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3^e place est obligatoire.

PHASE 3 : GROUPE B

Les équipes classées 1^{ères} de chaque poule du Groupe B à l'issue de la phase 2 se rencontrent sur un week-end, sur deux sites géographiques choisis par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5.

Chaque tournoi se déroule de la manière suivante :

- 1^{ère} rencontre : les deux équipes sont désignées par tirage au sort (samedi à 20 h00) ;
- 2^{ème} rencontre : la 3^e équipe joue contre le perdant de la 1^{ère} rencontre (dimanche à 10 h 30) ;
- 3^{ème} rencontre : le vainqueur de la 1^{ère} rencontre joue contre la 3^{ème} équipe (dimanche à 15 h 30).

FINALE A QUATRE : GROUPE B

Les équipes classées 1^e et 2^e de chaque tournoi à l'issue de la phase 3 disputent une Finale à Quatre.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort. Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5:

- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale 5x5 selon les horaires suivants :
 - ½ finale n°1 : Le samedi à 17 h 15
 - ½ finale n°2 : Le samedi à 20 h 00
- Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.
 - Rencontre pour la 3^e place : Le dimanche à 13 h 15
 - Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3^e place est obligatoire.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de « Champion de France » est attribué au vainqueur de la Finale à Quatre Groupe A.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE GROUPE B

Le titre de « Champion de France Groupe B » est attribué au vainqueur de la Finale à Quatre Groupe B.

<p>ARTICLE 2 - EQUIPES – (Février 2020)</p>	<p>60 équipes réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipes des clubs engagés en 1^e Division Masculine Professionnelle pour la saison en cours, sous réserve de la validation de la DTN ; - Équipes des clubs engagés en 2^e Division Masculine Professionnelle/NM1 pour la saison en cours et disposant d'un centre de formation agréé sous réserve de la validation de la DTN ; - Équipe du Centre Fédéral de Basketball ; - Équipes dénommées équipes Fédérales. <p>Les équipes Fédérales sont déterminées en collaboration entre les ligues régionales et la FFBB, selon le cahier des charges des championnats de France Nationale Masculine U18 Elite.</p>																	
<p>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION (Février 2020)</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Règles de participation NM U18 Elite</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2" style="width: 20%;">Nombre de joueurs autorisés</td> <td style="width: 30%;">Domicile</td> <td style="width: 50%;">8 minimum / 12 maximum</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td>8 minimum / 12 maximum</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Types de licences autorisées (nb maximum)</td> <td>1C, OCT ou 0CAST/1CAST (hors CTC)</td> <td>5 maximum</td> </tr> <tr> <td>ASP</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>0C</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>2C ou 2CAST (hors CTC)</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Règles de participation NM U18 Elite			Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 12 maximum	Extérieur	8 minimum / 12 maximum	Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, OCT ou 0CAST/1CAST (hors CTC)	5 maximum	ASP	2	0C	Sans limite	2C ou 2CAST (hors CTC)	0
Règles de participation NM U18 Elite																		
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 12 maximum																
	Extérieur	8 minimum / 12 maximum																
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, OCT ou 0CAST/1CAST (hors CTC)	5 maximum																
	ASP	2																
	0C	Sans limite																
	2C ou 2CAST (hors CTC)	0																
<p>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</p>	<p>Dimanche à 15h30</p>																	
<p>ARTICLE 5 - SALLE</p>	<p>Classement : H2</p>																	
<p>ARTICLE 6 - CAS PARTICULIER DE L'EQUIPE DU CFBB</p>	<p>Avant le début du championnat, les règles de qualification et/ou de participation applicables à cette équipe pourront être modulées librement. La constitution de l'équipe devra alors être enregistrée par le Bureau Fédéral.</p> <p>Après le début du championnat, toute demande de dérogation aux règles de qualification et/ou de participation applicables à cette équipe devra être soumise au Bureau Fédéral pour être effective.</p>																	